Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 77 (1941)

Heft: 37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIIe ANNÉE — No 37 25 OCTOBRE 1941

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *A ceux qui nient le progrès. — Lausanne reçoit le Pestalozzianum. — Nécrologie. — Société évangélique vaudoise. — Association vaudoise des directeurs de chant. — Journal des parents.* — GENÈVE : *Le centre coopératif des loisirs.* — NEUCHATEL : *Assemblée générale.* — JURA : *Solde des instituteurs mobilisés.* — INFORMATIONS : *Ecole d'études sociales.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : CH. GREC : *Intérieur d'un chalet (Tableaux scolaires suisses).* — CH. MÉGARD : *Que leur enseignons-nous ? Comment leur enseignons-nous ?* — M. J. : *Une nouvelle « Histoire de la Suisse ».* — INFORMATIONS : *Journée de la Faim.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

A CEUX QUI NIENT LE PROGRÈS

Marcel Chantrens, dans l'*Educateur* du 4 octobre, remarquait avec une satisfaction légitime que trois propositions de la S. P. R., après être demeurées des vœux pies pendant vingt ans, venaient d'entrer dans le domaine des réalités. Il s'agissait de la leçon journalière de gymnastique, de l'après-midi de plein air et du programme minimum. Il est un autre progrès qui, pour n'avoir pas fait l'objet d'une revendication de la défunte « Commission des Vingt », n'en mérite pas moins, me semble-t-il, d'être signalé. C'est celui qui s'est manifesté dans le programme de géographie de la première année du degré moyen, c'est-à-dire au moment du passage si délicat, si dangereux, si plein d'écueils, de la géographie locale à la géographie tout court.

Le programme de 1899, au mépris de tout sens pédagogique et de tout bon sens, sautait directement de la géographie locale et régionale à la description physique de la Suisse tout entière. Il semblait vraiment que l'on eût pris à tâche de désorienter les enfants, de leur faire perdre pied dès le début, de les pousser vers le verbalisme et l'étude livresque.

Il fallut attendre plus d'un quart de siècle pour que le principe « du connu à l'inconnu, du plus rapproché au plus éloigné » fût enfin respecté. Le plan d'études de 1926 intercala judicieusement l'étude physique du canton de Vaud entre celle de la petite patrie et celle de la Suisse. Ainsi l'ordre naturel des matières se trouvait rétabli.

Mais ce programme — à la fois naturel, logique et psychologique — avait encore un défaut : il était trop chargé. Sous son triple aspect : régional, cantonal et national, il forçait les maîtres à travailler trop vite, à s'en tenir strictement à la seule géographie physique, négligeant

ainsi la source puissante d'intérêt, de culture et de patriotisme que constitue la géographie humaine.

Or ce défaut est désormais corrigé. Le programme de 1941 ne comprend plus que l'extension de la géographie locale à la géographie régionale et l'étude du canton de Vaud, par régions naturelles. Ainsi mis à l'aise, les maîtres auront le temps de ne plus considérer le pays vide et comme inhabité, mais d'intéresser leurs élèves au paysan, au vigneron, au montagnard, à l'ouvrier, au pêcheur, etc., et de leur lire ou de leur faire lire à ce sujet les plus belles pages de nos auteurs nationaux.

Voilà, n'est-il pas vrai, une raison de plus pour marquer d'une pierre blanche l'année 1941. ALB. C.

LAUSANNE REÇOIT LE « PESTALOZZIANUM »

Nos amis de Zurich, au nombre d'une centaine, arrivèrent à Lausanne, le mercredi 15 octobre. Après leurs randonnées à Montreux-Chillon ou à Romainmôtier-Yverdon-Avenches, ils se retrouvèrent, le soir, à la Salle des XXII Cantons, où de nombreux collègues vaudois les recevaient en une soirée officielle. M. Martin, inspecteur scolaire, présidait. Tour à tour, MM. Hirzel, conseiller national, Perret, conseiller d'Etat, Addor, syndic de Lausanne, saluèrent nos hôtes. M. le prof. Stettbacher, directeur du Pestalozzianum, remercia et, en témoignage de reconnaissance, remit au Gouvernement vaudois un masque de Pestalozzi, « masque non d'un mort, mais d'un vivant ».

Pour la circonstance, les collègues lausannois avaient formé un imposant chœur mixte qui, sous la direction de Emile Byrde, exécuta deux chants fort goûtés ; une classe primaire supérieure apporta ses voix fraîches ; notre collègue Molles, avec le talent qu'on lui connaît, déclama des poèmes, puis quelques « vaudoiseries » que nos amis de Zurich écoutèrent avec un très vif plaisir.

Soirée bienfaisante, trop courts instants passés à fraterniser avec nos excellents collègues confédérés. Remercions notre ami Ch. Duc, organisateur de la visite du Pestalozzianum au canton de Vaud, d'avoir si bien fait les choses. A. C.

NÉCROLOGIE

† **André Mayor.** — Le lundi 22 septembre dernier, une foule de parents, de collègues et d'amis accompagnaient au cimetière d'Oppens la dépouille d'André Mayor. Breveté en 1916, le défunt a fait presque toute sa carrière à Oppens, où il avait pris femme et fondé une famille. Tour à tour M. le pasteur Guignard, M. l'inspecteur Cornaz, M. le syndic Pitton et le président du chœur d'hommes d'Oppens vinrent rendre un hommage émouvant à celui qui fut, durant un quart de siècle, leur dévoué instituteur et collaborateur. Puis nos collègues Delisle, au nom

de la S. P. V., Magnenat, comme camarade de volée et L. Blanc, représentant des chanteurs du giron de la Menthue, adressèrent un suprême adieu à celui qu'on connaissait comme un ami sûr et dévoué. Un chœur des collègues du district d'Yverdon et la prière terminèrent l'impressionnante cérémonie.

A la famille du disparu, à son frère, notre cher collègue Henri Mayor, instituteur à Nyon, nous réitérons ici l'hommage de notre chrétienne sympathie. D.

† **Ernest Bovay**. — Le jour même où l'on rendait les derniers honneurs à M. E. Buxcel, la foule des collègues et des amis se réunit une deuxième fois au temple de St-Laurent pour apporter à la mémoire d'Ernest Bovay le témoignage de son estime et de son amitié.

Aussitôt après sa sortie de l'Ecole normale, en 1898, E. Bovay fut nommé à Paudex, puis à Lausanne 14 ans plus tard. Doué d'une vive intelligence, curieux de tout, il s'intéressa plus particulièrement à la musique, apporta à la Commission chargée d'élaborer *Chante, jeunesse* sa collaboration avisée. Ses amis appréciaient la clarté de son esprit, sa bonté toujours active et sa vivante bonne humeur.

Au culte funèbre, M. le pasteur Payot rappela le dévouement d'Ernest Bovay à la paroisse de St-Laurent, dont il fut, pendant 20 ans, l'actif secrétaire. Notre ancien collègue Cartier sut exprimer les sentiments douloureux de tous les amis du défunt. A la famille affligée, nous adressons notre profonde sympathie. A. C.

† **Léonce Têtaz**. — Breveté en 1898, Léonce Têtaz enseigna pendant 30 ans à Eclépens, son seul poste, mais dut prendre sa retraite en 1928 pour raison de santé. Il s'y fit apprécier par ses qualités d'éducateur, la concordance parfaite de ses actes et de ses paroles avec ses principes, ses convictions de chrétien, par l'intégrité de sa vie, la sage réserve de son jugement, une grande modestie.

Aussi était-il très aimé et estimé de ses élèves, de la population, surtout des instituteurs du cercle de La Sarraz qui garderont le souvenir de cet aimable et excellent collègue. Z.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION DU CANTON DE VAUD

Cette association tiendra sa séance ordinaire d'automne le *samedi 1er novembre 1941, à Lausanne, salle Tissot du Palais de Rumine*, dès 14 h. 30.

L'ordre du jour comporte quelques communications, une méditation religieuse de M. Demierre, pasteur à Pully, et une conférence de M. Laurent, inspecteur scolaire, sur ce sujet plein d'intérêt par son actualité : *Le conflit des générations.*

Empêché par la maladie de présenter ce travail au printemps dernier, M. Laurent, ancien président de notre association, a bien voulu accepter

de nous en entretenir cet automne. Nul doute que nombreux seront de nouveau les membres et amis le 1er novembre à la salle Tissot pour bénéficier des observations de M. Laurent.

A l'issue de la séance, thé familier, inscription d'adhésions. Cotisation annuelle 1 fr. (Compte de chèques postaux II 7269.) *Le Comité.*

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

L'Assemblée annuelle est fixée au *mercredi après-midi 29 octobre* 1941, à 14 h. 15 précises, dans l'Aula de l'Ecole normale.

Ordre du jour :

M. G. Doret : *La question du répertoire* ; M. R. Girard : *Les principes essentiels de l'émission vocale appliqués au travail choral* ; M. R. Mermoud : *Comment se préparer à l'audition des accords.*

Invitation cordiale à tous les directeurs actuels et futurs, avec prière de demander à l'avance le congé nécessaire. Pour tous renseignements : J. Burdet, Montagibert 24, Lausanne, tél. 2 81 01. *Le Comité.*

JOURNAL DES PARENTS

Beaucoup de pédagogues et de parents connaissent déjà ce périodique, mais plus encore l'ignorent probablement. Nous nous permettons donc de vous le présenter brièvement.

Fondé à la suite du Congrès de Porrentruy, il en est déjà à sa 13e année. Il est édité par *Pro Juventute* avec l'appui de *Pro Familia* et des Sociétés pédagogiques. Son rédacteur actuel est M. J. Laurent, inspecteur, qui s'acquitte de sa tâche avec beaucoup de dévouement et de compétence. Au nombre des collaborateurs réguliers, nous trouvons M. E. Briod et M. E. Vittoz, professeurs. M. Berger fournit d'abondants clichés fort réussis et de jolis portraits ornent le texte. Des membres du corps enseignant primaire et secondaire, des parents aussi correspondent régulièrement ou occasionnellement.

Que contient cette revue mensuelle ? Quelques sommaires vous le feront voir immédiatement : No 9 : Pensées d'un maître. — La colère. — Les vices des enfants et la faute des parents. — La ration alimentaire nécessaire. — Le stradivarius. — Revue des idées. — Pages des parents. (Ces deux rubriques dans tous les numéros.) — No 2 : Un seul peuple de frères. — La crise de l'autorité. — Petites choses. — Pénurie de combustible. — La vie affective. — Page de la santé. — L'influence de l'amour filial, etc.

Ce journal a sa place toute marquée sur nos pupitres et dans tous les foyers. Après la campagne en faveur de la famille, il prend une importance particulière. Nul doute que, quand vous l'aurez parcouru une fois, vous jugerez qu'il vous est indispensable et peut-être deviendrez-vous des collaborateurs ! Notre devoir est non seulement de lire

régulièrement ce journal, mais encore de le faire connaître aux parents de nos élèves qui y trouveront de très judicieux conseils. Il servira aussi de trait d'union entre l'école et la famille.

Faites un essai, demandez quelques numéros à *Pro Juventute*, ou abonnez-vous directement au compte de chèques II. 5086 en versant 3 fr. 50. Vous ne le regretterez pas ! R.

GENÈVE LE CENTRE COOPÉRATIF DES LOISIRS

Encouragé par le succès qui l'accueillit l'an dernier, le Centre coopératif des loisirs a repris son activité. Des groupes de lectures, de théâtre, de musique, etc., sont formés. C'est dans les locaux du Centre, 11 Cours de Rive, au-dessus du restaurant du Coq d'Or, que se tiennent les réunions. Le Groupe de psychologie, qui intéressera peut-être spécialement les instituteurs, a fait connaître par la presse son programme et le début de son activité. Nous rappelons, ci-dessous, les premières conférences :

Mercredi 15 octobre : Introduction par Mme Dr Stephani-Cherbuliez. — Psychologie de la vie quotidienne, par Mlle Müller.

Mercredi 29 octobre : Conférence du Dr Odier, de Lausanne, ancien président de la Société psychanalytique de Paris.

Mercredi 12 novembre : Les troubles nerveux chez l'enfant, par le Dr Daniel Oltramare.

Mercredi 26 novembre : L'adaptation psychique ou la mutilation, par le Dr Ch. Julliard, prof. extraordinaire à l'Université de Genève.

Mercredi 10 décembre : Les causes psychiques des maladies organiques, par le Dr Ch. Du Bois, prof., à l'Université de Genève.

Chaque séance débutera à 20 h. 30 et sera suivie d'une discussion. Nous espérons vivement que nos collègues s'intéresseront à l'effort accompli par le Centre des loisirs et qu'ils en deviendront des membres actifs.

Pour tous renseignements concernant le Groupe de psychologie, on peut s'adresser à la présidente, Mme Dr J. Stephani-Cherbuliez, rue Ferdinand Hodler, 9, ou au Centre coopératif des loisirs, Cours de Rive 11. R. J.

NEUCHATEL NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE [1]

II

La conférence de M. E. Dubois est suivie de la séance administrative qui est appelée à se prononcer tout d'abord sur la revision des statuts et règlements de la S. P. N.

Il s'agit de la mise au point de quelques articles et non de change-

[1] Voir *Bull.* du 18 octobre.

ments profonds intervenant au moment de la réimpression de nos statuts dont le stock est épuisé.

Toutes les propositions du Comité central ont été adoptées sous réserve d'un seul amendement relatif à l'article 1 du règlement de la Caisse d'entr'aide et de quelques retouches rédactionnelles.

La première modification tend à créer *l'honorariat* en faveur des membres de la S. P. N. qui prennent leur retraite après 30 ans de sociétariat. Cette distinction comportera la remise d'un diplôme. Les titulaires conserveront tous leurs droits de membres actifs et seront exonérés du paiement de la cotisation due à la Caisse centrale. Toutefois la cotisation romande reste à leur charge. Voici la teneur de la proposition présentée sur cet objet :

Statuts de la S. P. N., art. 8, 3e alinéa : *Le titre de membre honoraire est décerné par le Comité central aux sociétaires qui démissionnent de l'enseignement pour prendre leur retraite, après avoir été membres de la S. P. N. pendant une période de 30 ans.*

Les membres honoraires sont astreints au paiement de la cotisation romande ; ils participent de droit à l'activité de la S. P. N. et de la section dont ils relèvent.

Il a été tenu compte dans le texte ci-dessus d'un léger remaniement tendant à préciser, selon le désir de M. Julien Rochat, que l'honorariat ne peut être décerné qu'aux sociétaires en instance de retraite.

La seconde proposition a trait à l'assemblée des Délégués. La composition en sera modifiée de façon que les suppléants du Comité central puissent y accéder de droit, sans qu'il en résulte une augmentation des frais de séance. A cet effet, le nombre des représentants des sections subira une réduction d'une unité par catégorie. L'article en cause a été adopté dans la teneur suivante :

Statuts de la S. P. N., art. 23. *Elle* (l'assemblée) *se compose des présidents des sections, des suppléants du Comité central et de délégués nommés par les sections sur les bases suivantes :*

Section jusqu'à 50 membres : 1 délégué.
Section de 51 à 100 membres : 2 délégués.
Section de plus de 100 membres : 3 délégués.

Ces délégués sont désignés pour chaque assemblée ou nommés pour une année. Ils sont rééligibles.

Une troisième modification vise l'art. 2 du règlement de la Caisse d'entr'aide, sur le point spécial de prêts aux sociétaires.

L'expérience a montré que les membres de la Caisse tombant momentanément dans la gêne recourent de plus en plus au service de prêts prévus par l'alinéa 2 de l'art. précité. A teneur de cet alinéa, les prêts ne doivent être consentis qu'à titre *très exceptionnel* ; tandis que les distinctions du même alinéa ne fixent aucune restriction pour les secours

extraordinaires qui peuvent être accordés aux sociétaires. L'inverse paraîtrait plus logique ; aussi le Comité central demande-t-il que le caractère d'exception ne soit admis que pour les secours à consentir dans des cas dont il reste juge.

Il propose donc de donner à l'alinéa en question la teneur suivante :

Règlement de la Caisse d'entr'aide, art. 2, alinéa 2 : *En outre elle peut accorder* (la caisse) *des secours extraordinaires aux membres de la S. P. N., des prêts avec ou sans intérêt à des sociétaires momentanément dans la gêne et, très exceptionnellement, des secours dont le Comité central reste juge.*

Le Comité central propose encore de compléter l'art. 4 du règlement de la Caisse d'entr'aide par une disposition permettant d'exiger, lors de la réadmission d'un sociétaire, le paiement des cotisations perçues pendant son absence. Cette mesure déjà introduite dans la pratique doit être placée sous le sceau du règlement pour éviter toute contestation. Un alinéa sera donc ajouté à l'art. 4 dans les termes suivants :

Règlement de la Caisse d'entr'aide, art. 4, al. 2 : *Tout sociétaire réintégré est tenu de verser le montant des cotisations exigées des autres membres de la Société, pendant la durée de son absence.*

Sur proposition de M. Julien Rochat, l'assemblée adopte un amendement tendant à libérer du rappel des cotisations les membres dont l'absence était justifiée par un changement de situation. La rédaction de cet amendement est renvoyé au Comité central.

Ce dernier, sur préavis du comité de l'Exposition scolaire permanente, préconise enfin quelques modifications à apporter aux statuts, au règlement administratif et au règlement du service des prêts de cette institution.

La revision de ces deux règlements porte sur des questions de détail que le manque de place nous oblige à passer sous silence.

Quant aux statuts de l'Exposition, ils ne subissent qu'un changement touchant à la structure de son comité. La représentation des sections de la S. P. N. dans cet organe disparaît et cède la place aux six membres du Comité central. Il résultera des économies de cette substitution ; on en attend aussi une recrudescence de la propagande en faveur de l'Exposition.

La revision ne porte que sur le premier alinéa de l'art. 5, dont voici la nouvelle teneur :

Règlement de l'Exposition scolaire permanente, art. 5, alinéa 1 : *La représentation de la S. P. N. est formée des six membres du Comité central représentant les six sections de districts et de quatre autres membres nommés par le susdit comité et choisis parmi les membres de la S. P. N. habitant Neuchâtel ou sa banlieue.*

(A suivre.) J.-Ed. M.

JURA L'*Ecole bernoise* du 18 octobre publie la lettre que le Comité cantonal de la Société des instituteurs bernois adresse à la direction de l'Instruction publique au sujet des retenues au traitement et à la *solde des instituteurs faisant du service militaire.*

Ces retenues, analogues à celles qui furent introduites par la Confédération et divers autres cantons, furent acceptées par le corps enseignant bernois sans trop d'opposition, encore que, dès le début, ces retenues aient paru très sévères et même, dans certains cas, nettement exagérées. Mais maintenant que le renchérissement du coût de la vie a pris des proportions inattendues et qu'il frappe tout particulièrement les traitements fixes, il ne saurait plus être considéré comme équitable que les instituteurs mobilisés soient si lourdement mis à contribution.

Un gros mécontentement s'est emparé surtout du corps enseignant jurassien, qui a été particulièrement éprouvé par de longues périodes de service de couverture de frontière. Par ailleurs, il appert d'une enquête faite par la Société suisse des instituteurs que les cantons de Berne et de Zurich sont ceux qui appliquent les retenues les plus élevées.

Le Comité central demande que la clause qui paraît la plus injuste, c'est-à-dire celle qui prévoit *que les retenues doivent être aussi pratiquées pendant les vacances scolaires, soit abolie à partir du 1er novembre 1941.* Il propose que, pour cette exonération, il soit tenu compte des 13 semaines de vacances annuelles prévues dans les grandes communes.

INFORMATIONS

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES

Les cours de l'Ecole d'Etudes sociales reprendront le 28 octobre prochain.

Pour parfaire leur culture générale, les élèves prennent les cours suivants : la famille au point de vue social, la famille au point de vue juridique, gestion financière du ménage, éducation maternelle, activité manuelle, hygiène de la femme, médecine de l'enfance, soins aux malades ; l'instruction civique, l'économie politique et l'économie nationale les initient à la vie de leur pays.

Pour se spécialiser et faire choix d'une profession, les élèves s'inscrivent dans l'une des sections suivantes :

1. *Assistantes sociales :* dans des institutions de protection de l'enfance, aides du tuteur général, assistantes de police enquêteuses et fonctionnaires de l'assistance publique et privée.
2. *Directrices d'Etablissements hospitaliers :* dans des homes d'enfants, orphelinats, cliniques, préventoria, colonies de vacances, homes pour jeunes filles, foyers d'étudiantes, foyers du soldat.
3. *Secrétaires :* d'institutions sociales, secrétaires privées.
4. *Bibliothécaires-secrétaires :* aides-bibliothécaires dans des bibliothèques scientifiques, bibliothécaires-chefs dans des bibliothèques populaires.

Le diplôme de l'Ecole sociale s'obtient après 4 semestres d'études théoriques, un stage pratique d'une année et un travail de diplôme.

En outre, il a été prévu une formation plus rapide dans les branches du *Secrétariat* (un an d'études, 4 mois de stages, obtention d'un certificat) pour des personnes désirant se perfectionner uniquement dans ce domaine.

Le programme de l'Ecole est à disposition au Secrétariat, 3, route de Malagnou, Genève.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

INTÉRIEUR D'UN CHALET *(Suite)*

Les armaillis au travail.

Le travail commence de bonne heure. Sitôt les vaches rentrées au chalet, si elles ont passé la nuit dehors, les trayeurs se mettent à traire. Le bouebe porte de l'ariau à la cuisine les seillons au fur et à mesure qu'ils sont pleins, et, au travers du couloir, verse le lait dans la chaudière. On y ajoute celui qui a passé la nuit dans la chambre à lait, écremé ou non, et la chaudière d'une contenance de 4 à 500 l. est pleine, ou presque pleine. Il faut 400 l. de lait, la production journalière normale de 40 vaches, pour faire un gruyère pesant 34-36 kg. Rares sont les chalets où il y a deux foyers et deux chaudières.

Le lait est chauffé à 32-35° C, puis *emprésuré*, c'est-à-dire additionné de *présure*. La préparation de la présure et son dosage demandent beaucoup de soins : c'est une infusion d'estomacs de veaux séchés, les *caillettes*, dans du *petit-lait* ou de la *recuite*. Au bout de 20 à 35 minutes, le lait s'est pris en une masse uniforme, le *caillé*. Le caillé est alors coupé en cubes de 1 cm. de côté à l'aide du tranche-caillé. On continue à brasser avec cet ustensile jusqu'à ce que le caillé se séparant toujours davantage, les particules aient la grosseur d'un grain de riz. A ce moment, on remplace le tranche-caillé par le brassoir, et l'on continue à brasser jusqu'à ce que le grain ait une consistance assez ferme. Cette opération, qui s'est faite la chaudière hors du feu, s'appelle le *décaillage* ; elle dure environ 45 minutes. Pendant ce temps, le caillé s'est séparé d'un liquide verdâtre, le *petit-lait* ou sérum de fromagerie.

Vient ensuite le *chauffage*. La chaudière est repoussée sur le feu et l'on chauffe son contenu 30 à 40 minutes durant, à une température de 50-55° C, tout en continuant à brasser pour ne pas que les grains s'agglomèrent. La chaudière est de nouveau retirée du feu, et le chauffage est suivi du *brassage* final, qui dure de demi-heure à une heure, jusqu'à ce que les grains aient la consistance voulue. On laisse alors reposer une quinzaine de minutes et l'on sort le fromage, à l'aide d'une toile d'un tissu lâche. L'opération est délicate et demande une grande habileté. L'une des extrémités de la toile est enroulée autour d'une lame flexible de bois ou d'acier que l'on incurve afin qu'elle épouse le contour intérieur de la chaudière ; elle est enfoncée, entraînant la toile après elle, sous la masse épaisse, râclant le fond et permettant d'enlever le tout d'un seul coup dans la toile, ne laissant dans le récipient que le petit-lait. Cette masse est portée sur l'enruchoir, mise dans la ruche, l'excédent de la toile replié dessus, et la presse fonctionne. La masse, au début, est

fréquemment retournée en changeant de toile, puis moins souvent jusqu'au lendemain matin. Le fromage est alors porté à la cave et salé. Il est retourné et frotté avec de l'eau salée tous les jours, puis tous les deux jours. Au bout de 5 à 6 mois, il est mûr et prêt à être consommé.

Le caillé qui constituera le fromage étant sorti de la chaudière, il reste le *petit-lait* qui renferme encore de la caséine. On le chauffe pour faire d'abord monter les *brêches* qui emmènent avec elles la matière grasse restant encore (0,5 %). On en fait du beurre de seconde qualité. le *beurre de brèches*.

On ajoute ensuite, au moment de l'ébullition, l'*azi* (recuite fermentée). Le solde de la caséine est enlevé au moyen de la poche percée et mise à égoutter dans une petite *ruche* aux parois forées de trous. On a alors le *sérac* ou *seré*, que l'on conserve à la cheminée, à l'abri des mouches.

Le liquide limpide, jaune verdâtre qui reste dans la chaudière s'appelle *recuite* ou *cuite* ; il sert à l'alimentation des porcs. Autrefois, lorsque le sucre industriel était rare et cher, on en retirait du *sucre de lait* en cuisant longtemps ce résidu.

Dans certains chalets où l'on voue tous ses soins à la fabrication du fromage gras, en particulier dans le Pays d'Enhaut vaudois, on ne fabrique pas de beurre. On prélève seulement la crème que le personnel du chalet consommera ou qu'il se fera un plaisir d'offrir aux visiteurs (expression usitée : *souper la crème*). Dans les Ormonts, par contre, le lait de la traite du soir qui a reposé la nuit dans les bagnolets, est complètement écremé. Cette crème est battue dans une *beurrière* ou une *baratte*. Le beurre ainsi formé est ensuite pétri et lavé pour le débarrasser du *babeurre*, qui sert aussi à la nourriture des porcs.

Ainsi, au chalet le travail ne manque pas. Si la fabrication du fromage est l'occupation du maître fromager et du trancheur, le personnel ne chôme nullement : il y a le bois à couper, l'écurie à nettoyer, le fumier à épandre, les clôtures à réparer, les pierres à enlever dans le pâturage. Mais cette vie au grand air, dans le calme et l'austérité de la montagne, offre tant de charme aux armaillis que le moment de la *désalpe*, à la St-Denis, arrive trop tôt.

Notes complémentaires.

Le lait. La couleur est caractéristique, d'un blanc mat, légèrement jaunâtre en été. L'odeur rappelle quelque peu la sueur des bovidés ; il possède parfois une odeur aromatique provenant du fourrage ayant servi à l'alimentation de la vache. La saveur est douce, un peu sucrée, et sa consistance est parfaitement fluide, faiblement visqueuse et collante. Au moment de la traite, le lait a une réaction alcaline ; mais il devient acide ; des germes d'un végétal microscopique, le *micrococcus*

lactinus, ou *levure lactique* comme l'appela d'abord Pasteur, tombent dans le liquide et, pour se nourrir, décomposent la lactose en produisant l'acide lactique qui rend le lait aigre. L'acide lactique détermine la précipitation de la caséine.

Composition du lait :

eau	87,1 %
graisse	3,9 %
caséine	3,5 %
sucre	4,8 %
matières minérales	0,7 %

Ces chiffres représentent une moyenne obtenue par l'analyse d'un mélange du lait de plusieurs vaches. Ils n'ont rien d'absolu : la quantité d'eau ou la teneur en graisse varient suivant les saisons, les races, les individus, leur âge et leur enfouragement.

La graisse. La matière grasse du lait, qui lui donne son opacité, se présente sous la forme de globules sphériques, invisibles à l'œil nu. Dans une goutte de lait du poids d'un milligramme, on en compte 45 000. Sous le microscope, ils ont l'aspect de petites boules de grosseur inégale, entourées d'une fine pellicule de nature albuminoïde. La crème, plus légère que le reste du lait, se sépare, monte à la surface et forme une couche épaisse, légèrement jaunâtre. Les globules gras, agglomérés par le barattage, constituent le beurre.

La caséine. Cette substance azotée ressemble à l'albumine par sa composition chimique. C'est une matière blanche, opaque, qui se trouve en suspension ou en dissolution dans le lait. Elle a la propriété de devenir plus ou moins solide et de se coaguler en présence de certains corps.

Le sucre de lait. La *lactose* est l'intermédiaire entre le groupe des glucoses et le groupe des saccharoses. C'est un corps solide, blanc, qui se cristallise en prismes rhomboïdaux, droits, hémiédriques. Densité 1,534. La lactose a la propriété de se décomposer sous l'influence du *micrococcus lactinus* et de donner naissance à l'acide lactique qui, par la fermentation, rend le lait aigre.

Substances minérales. Ce sont des phosphates de potasse, de fer, de manganèse, de soude, des chlorures de soude, de potasse et du benzoate de soude.

Le fromage. La fabrication du fromage remonte à la plus haute antiquité. Très tôt, les peuples pasteurs ont cherché le moyen de conserver le lait que leurs animaux domestiques fournissaient en abondance pendant une partie de l'année et d'en faire une réserve. Le fromage est donc bien une conserve du lait. Bien vite on a trouvé le moyen de séparer la caséine du lait et de la conserver par des moyens divers, dont la dessication et la salaison furent les plus répandus. Aujourd'hui

encore, les Arabes préparent du fromage en laissant cailler du lait dans des outres et en séchant le caillé au soleil. Ce « fromage » se présente en morceaux extrêmement durs, cornés, de la grosseur d'une noix.

Quels que soient les procédés de conservation employés qui varient suivant les conditions atmosphériques des contrées, en principe, le fromage se fait toujours par la coagulation du lait et par acidification. La coagulation sépare le lait en une portion solide qui comprend la majeure partie des protéines et de la matière grasse, et une portion liquide, le petit-lait ou sérum. L'acidification se fait aux dépens de la lactose qui agit comme agent de conservation.

A l'origine on obtenait la coagulation au moyen de certaines plantes (chardons, artichauts, figuier, etc.). Plus tard, on découvrit que l'extrait de l'estomac des jeunes mammifères, en particulier des ruminants, avait la propriété de cailler le lait bien plus rapidement en le laissant simplement reposer. Aujourd'hui l'extrait d'estomacs des veaux est exclusivement utilisé.

CH. GREC.

Ouvrage recommandé : Les cahiers d'enseignement pratique : N° 17, Le lait, expériences et réflexions, par Fr. Schuler.

Les renseignements relatifs à la fabrication du fromage et au travail des armaillis nous ont été obligeamment communiqués par M. le Dr Dorner. ingénieur-agronome à l'Etablissement fédéral d'industrie laitière de Liebefeld-Berne.

QUE LEUR ENSEIGNERONS-NOUS ? COMMENT LEUR ENSEIGNERONS-NOUS ?

« *Idéalistes et réalistes, pacifistes et conquérants, tous sont retournés au grand type du loup.* » Jean de Lacretelle.

« *La vie a su trouver des formes et des ailes — et l'esprit a jeté sa flamme sous le ciel.* » Paul Teissonnière.

Qui croire, que croire, alors que les idées s'entrechoquent, s'affrontent, dans un combat qui semble sans issue, sans fin. A laquelle se fixer ?

Etat d'âme, avant tout, que le nôtre, qui reflète l'état d'âme de tous ceux à qui a été confiée la garde — instituteurs et parents — et qui ont reçu la mission sacrée de conduire les petits, les jeunes — à travers les embûches, les fondrières — jusqu'à ce belvédère merveilleux d'où l'on contemple la vie et les lointains horizons.

Tâche ardue qui demande à tous et à chacun d'avoir la foi !

Que leur enseignerons-nous, à ces jeunes, alors que la tempête fait rage, que les meilleurs sont terrassés, que les fondements de la civilisation sont ébranlés, que le monde, pris de folie, semble s'avancer vers l'abîme, vers la nuit, que, devant nos yeux, passe le spectacle écœurant des appétits et des égoïsmes. Reniés les préceptes du Juste : « Aimez-vous, les uns les autres. »

Que leur enseignerons-nous, à ces petits qui ne demandent qu'à croire ? Encore faut-il que l'exemple soit digne d'eux et s'alimente aux sources pures de la charité, que le monde que nous leur offrons s'illumine d'espérance, sinon de beauté.

* * *

Que leur enseignerons-nous ?

Afin de leur faciliter l'ascension vers la vie, non pas seulement intellectuelle mais morale, vers cette vie complète qui met en lumière, en relief, tout ce qui demeure, dans l'être humain, de bon, de généreux.

« Vivre est le métier que je veux apprendre à mon élève. En sortant de mes mains, il ne sera, j'en conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre, il sera, avant tout, homme. » (J. J. Rousseau.)

Homme, où sont-ils, ceux qui sont dignes de ce nom.

« Ne naît-il pas des généraux par milliers, alors que, dans un long espace de temps, il naît un ou deux sages. » (Euripide.)

Les sages ne se sont-ils pas précipités dans les abris, afin de se préserver des coups, des maléfices des hommes. Ils ont laissé le champ libre aux autres.

Les sages ! Ne sont-ce pas ceux qui, en face de la tourmente, ont abdiqué, se sont alignés sur l'ordre qu'on leur impose, la liberté même d'opinion n'étant plus qu'un vain mot. « *Primum, vivere...* »

C'est sur votre opinion qu'en effet, on vous juge, plus, sur l'opinion qu'on vous prête, les actes ne comptant plus.

On ne se demande pas si l'adversaire que l'on juge ou qu'on exécute, a, en face de la vie et de ses semblables, donné l'impression qu'il était un homme de bien.

Régression et confusion !

Jadis, Charles IX, pour en finir, donna l'ordre fatal : « Tuez les tous, qu'il n'en réchappe aucun. »

Il y a mieux ! Chacun se pique de vouloir le bonheur du prochain mais on se massacre à qui mieux mieux.

Juste cette figure : « Si la science a augmenté démesurément le bras de l'homme, son cœur est resté très petit. »

* * *

Que leur enseignerons-nous, à ces jeunes, à ces petits ? Comment le ferons-nous ?

Tombée la tunique du vieil homme, pour nous vêtir de la parure de l'homme nouveau, tel l'officiant pénétrant dans le sanctuaire. On n'a pas le droit de profaner ce qui est sacré.

N'oublions pas que l'enfant est un miroir ou une caisse de résonance où nos gestes, nos passions, nos paroles se reflètent ou se répercutent.

Ne l'avons-nous pas, maintes fois, entendu émettre tel jugement en ajoutant : « Je le sais bien, c'est mon père ou mon maître qui l'a dit ».

Comment le ferons-nous, si, les uns et les autres, nous ne sommes convaincus qu'au-dessus des œuvres mauvaises de combat, de destruction, de mort, s'opère le mystérieux travail des puissances de vie qui triompheront à leur tour, puissances créatrices où la joie, la solidarité, l'amour se donneront la main pour se confondre dans l'harmonie souveraine et universelle.

Et nous serons reconnaissants à l'enfant d'avoir fait entrer en nous la détente et des espoirs nouveaux.

* * *

Mais encore, comment ferons-nous ?

Je me souviens qu'il fut un temps où on faisait quelque peu abus de ce cliché : « La discipline librement consentie » par opposition à la discipline de force ou à la discipline tout court. A vrai dire, cette discipline de force n'a jamais existé, la férule du magister ayant été reléguée, depuis longtemps, au musée des antiquités.

Mais ne sont pas sur le même plan, ceux qui exercent la discipline et ceux qui la subissent.

Encore faut-il que cette discipline imposée soit la bonne. La sévérité, sans excès, en vue du bien de l'enfant, n'exclut pas la bonté, la compréhension de la nature, de l'âme de l'enfant.

Créer l'ambiance, la confiance et le reste viendra par surcroît, le maître ne devant pas être, aux yeux de l'enfant, le personnage lointain chargé de distribuer, à tous et à chacun, parfois au gré de son caprice, remontrances et punitions.

Joie pour d'anciens maîtres qui ne sont plus dans la carrière de pouvoir, au cours de rencontres avec d'anciens élèves dont quelques-uns ne sont plus de première jeunesse, évoquer les vieux souvenirs ; démonstration vivante que votre enseignement n'a pas été vain, que la semence a germé, a donné de bons fruits.

Oui, Herbart est dans le vrai, lorsqu'il écrit : « L'éducation agit avant tout sur les dispositions intérieures de l'enfant ; elle conseille, prie, raisonne, loue et blâme dans l'espoir que, plus tard, la semence qui germe dans le cœur de l'enfant donnera une ample moisson de sentiments purs et de résolutions viriles ».

Mais, direz-vous, il y a la réalité de l'heure présente avec sa négation de tout ce qui est humain, de tout ce qui devrait rapprocher les hommes, réalité qui nous pousse tous à proférer l'inévitable : « A quoi bon ? ».

Raison de plus pour nous extérioriser, pour raviver la flamme, pour entretenir ce que l'on a appelé « le feu sacré », lumière vibrante qui fait chanter, comme dit le poète, non seulement les hommes, mais les pierres, qui donne, à toutes choses, parure de fête, couleur de beauté, soleil grâce auquel la simple flaque d'eau s'illumine, plus, se pare de mille couleurs, resplendit des feux du diamant.

Carlyle, le célèbre historien écossais, aurait dit : « Montrez-moi, oh ! montrez-moi un homme qui chante en travaillant. ».

L'instituteur pourrait répondre : « Présent ».

* * *

Que leur enseignerons-nous ?

La vie.

Croire de toutes ses forces à la vie, malgré ses déficits actuels. Ne renferme-t-elle pas en elle-même, sa poussière, mais sa poussière d'or ?

Comment leur enseignerons-nous ?

Ai-je réussi, au cours de ces quelques notes, à le montrer ?

CH. MÉGARD.

UNE NOUVELLE « HISTOIRE DE LA SUISSE »

La maison Payot, présente, ces jours-ci, le second volume de l'ouvrage que MM. Grandjean et Jeanrenaud ont écrit pour les écoliers romands.

Dans un précédent article, j'ai exposé, au moment où paraissait le premier volume, les raisons qui me faisaient craindre qu'il ne répondît pas aux vœux formulés par les instituteurs qui auraient à l'employer et douter qu'il rendît tous les services qu'on en attendait. La causerie dans laquelle les auteurs ont présenté ce premier volume aux instituteurs genevois, n'a pas dissipé mes craintes, ni levé mon doute et je n'ai rien à retrancher des appréciations que j'émettais à ce sujet au mois de mars.

Je n'en suis que plus à l'aise, pour saluer, en ce second volume de l'« Histoire de la Suisse » un bon, un excellent petit livre.

Certes, il ne dépendait pas de MM. Grandjean et Jeanrenaud que l'histoire de notre pays, depuis les guerres de Bourgogne, fût pour des écoliers de treize ans une histoire passionnante et facile. Du moins ont-ils prouvé qu'on peut, en s'en tenant à l'essentiel, l'exposer clairement à des élèves de l'école primaire.

Telle qu'elle était exposée dans le manuel jusqu'ici en vigueur, notre histoire apparaissait plus comme une juxtaposition d'histoires cantonales que comme une histoire vraiment nationale. Le premier et le grand mérite de ce nouveau livre est de faire sentir fortement sous la diversité des événements et des lieux où ils s'accomplissent, l'identité des causes, et de relier ainsi l'un à l'autre des événements qui pouvaient jusque là sembler n'avoir entre eux que peu de caractères communs. En exposant les faits des histoires cantonales, les auteurs ont insisté sur ce qu'ils avaient de commun plus que sur leurs particularités et ils les ont groupés en chapitres où ils sont ordonnés selon leurs causes plus que selon la chronologie absolue. Alors apparaît l'identité des pensées, des sentiments et des besoins qui orientait des états, en fait indépendants les uns des autres, vers des solutions semblables et devait fatalement les amener à s'unir une fois ou l'autre. Ainsi s'expliquent la formation, puis l'extension de notre pays et le renforcement du lien fédéral.

La vérité historique y perd, peut-être, quelques nuances mais l'exposé y gagne en clarté, en logique et en unité.

Cette unité, les auteurs l'ont montrée dans notre histoire, je viens de dire comment ; mais aussi en simplifiant, en « désembroussaillant » au maximum le récit des événements.

Cette fois-ci, il faut le dire, les maîtres qui réclamaient des allégements et des simplifications ont été entendus. Beaucoup de dates et de noms propres ont disparu. Certains ne vont pas manquer de penser qu'on en a trop enlevé. Libres à eux d'en remettre ! Pour moi je ne peux qu'applaudir à une détermination enfin efficace.

Voici, brièvement dits, quelques-uns des mérites de ce petit livre qui en est riche. J'ai déjà signalé, à propos du premier volume quels soins on avait apportés à son impression et à sa présentation. La maison Payot a aussi bien fait les choses pour celui-ci. Qu'elle soit donc louée d'avoir agréablement (on pourrait dire : confortablement) habillé ce livre qui le méritait. M. J.

INFORMATIONS

JOURNÉE DE LA FAIM

Au seuil de l'hiver... nos pensées se portent tout naturellement sur tous les déshérités du sort et plus particulièrement sur les enfants pour lesquels le budget insuffisant de la famille ou la dureté des temps ne permet pas de remédier aux privations imposées par les circonstances et qui, par conséquent, sont menacés dans leur croissance. C'est pour eux que le Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande organise, comme chaque année, la « Journée de la faim ». Ne l'oubliez pas le 2 novembre et faites le geste que l'on attend de vous. Compte de chèques postaux : Lausanne II.1973.

LES LIVRES

Nach dem Apfelschuss. *Ein vaterländisches Spiel,* par Manfred Schenker, Librairie Georg, Genève.

Lors des soirées organisées par le Collège de Genève à l'occasion du 650e anniversaire de la Confédération, des élèves jouèrent avec succès une pièce de leur professeur d'allemand, M. Schenker : *Nach dem Apfelschuss.* Wälti, de retour à la maison conte à sa mère et à son frère les événements qui viennent de se passer sur la place d'Altdorf. Tell est aux mains du bailli et tous sont dans la désolation. Survient un berger qui annonce la libération de l'archer et la mort du bailli.

Cette pièce émouvante et dont les vers sont à la portée des jeunes, sera jouée avec intérêt par les élèves de nos classes d'allemand. On a beaucoup parlé de messages, cette année ; celui de Tell ne doit pas être oublié. Apprenons à nos enfants à méditer ces paroles que M. Schenker fait dire à Hedwig : « ... Gott segne dich und geb' uns allen
Die Freiheit, ohne die das schönste Land
Nur ein Gefängnis ist. » ALB. R.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

•

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Winterthur Accidents

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

J. A.

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :

le calcul
l'école active
le travail manuel

WILH. SCHWEIZER & Co. **WINTERTHUR**

ÉLECTRICITÉ - GAZ - EAU - TÉLÉPHONE

BORNET S. A. **8, Rue de Rive, 8 GENÈVE**

Tél. 5 02 50. *Rabais spécial au porteur de cette annonce.* Devis gratuit.

Perles pour le calcul **MONTESSORI** et autres usages.
Exécution et teintes de qualités supérieures.
F. RUDIN, Bienne, r. Dufour 59
(Fournisseur des écoles de Lausanne, cours norm., etc.)
Demandez échantillons

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon) — LAUSANNE

ÉLÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1937	**23** élèves	Baccalauréats,
1939	**36** élèves	Maturités,
1941	**51** élèves	Raccordement au Gymnase

Pasteur P. Cardinaux, Dir. Tél. **3.35.99**

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 1er novembre 1941 LXXVIIe ANNÉE — N° 38

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

VIENT DE PARAITRE

Almanach Pestalozzi

1942

Agenda de poche des écoliers suisses.

Recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande.

Un volume in-16 avec plus de 500 illustrations dans le texte, 3 concours dotés de prix importants.

Edition pour garçons, un volume relié toile . . . . . Fr. 2.50
Edition pour jeunes filles, un volume relié toile . . . . . » 2.50

Malgré les temps difficiles, l'*ALMANACH PESTALOZZI 1942*, paraît, comme chaque année. Il n'est pas besoin de recommander ce précieux compagnon des écoliers ; ils trouveront toujours dans ces pages de quoi satisfaire leur légitime curiosité. Il est devenu pour eux presque indispensable ; ils y retrouvent en effet les traditionnelles rubriques dans lesquelles ils puisent d'utiles renseignements : calendrier orné de gravures sur bois relatives à l'histoire de la civilisation, mois de l'année donnant des conseils de jardinage, statistiques diverses concernant notre pays et le monde, toutes mises à jour, dates de l'histoire jusqu'aux derniers événements. Viennent ensuite les parties renouvelées consacrées aux concours primés, aux jeux et énigmes, enfin une longue série d'articles sur des sujets d'histoire, de géographie, de sciences naturelles et de sport. Là, la variété est complète, la baleine voisine avec la bicyclette et la cigogne avec le hockey sur glace. Nul doute que le succès de ce petit almanach, qui en est à sa 33e édition, ne soit aussi vif que l'an dernier.

L'*Almanach Pestalozzi* est considéré à juste titre comme le *vade-mecum* sans rival des écoliers et des écolières de notre pays auxquels il offre, sous une forme aimable, une variété inépuisable de faits et d'idées. Il leur fait aimer ce qui est beau et leur donne le goût de s'instruire.

Il est prudent de ne pas tarder à acheter l'*Almanach Pestalozzi 1942*, car ces dernières années, nombreux furent ceux qui, s'y étant pris trop tard, ne purent pas l'obtenir.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle